

ÉVÉNEMENTS PONCTUELS

Octobre : Trophées des lycéens

Combinaison d'épreuves par équipe :

- Canoé
- Run and Bike
- Discogolf
- Course d'orientation
- Biathlon sarbacane
- Trial et trial

Novembre, décembre, janvier : Saison des Cross

Mai : Fête du district (Rassemblement de tous les établissements du district pour pratiquer des sports collectifs, sports de raquette, épreuves d'athlétisme et autres jeux).

RÔLES DANS L'ASSOCIATION

Outre la pratique sportive les élèves peuvent jouer différents rôles en fonction de leurs envies et de leurs compétences :

- Jeune officiel : arbitre ou juge, une formation est proposée au cours de l'année
- Jeune reporter
- Jeune secouriste présent sur les cross ou les événements
- Jeune coach ou organisateur

INSCRIPTION

- Compléter la fiche « autorisation parentale » et la remettre au professeur responsable de l'activité choisie.
- Régler une cotisation unique de 50€ pour les activités sauf pour le cross (20€ à partir du départemental), pour le golf (70€) et l'escalade (80€).
- Télécharger l'application « Labaz » et bénéficier d'une aide de la Région Île-de-France de 100 € (de 15 à 17 ans).
- Ou régler par chèque à l'ordre de l'ASCLH en mentionnant au dos votre nom, votre prénom, votre classe et l'activité choisie.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

| Lycée d'enseignement général Hoche
Versailles

AUTORISATION PARENTALE

À remettre au professeur responsable de l'activité choisie

ACTIVITÉ CHOISIE : _____

NOM Prénom de l'élève : _____

Né(e) le : ____/____/_____

Classe : _____

Demi-pensionnaire ou externe (1)

Portable de l'élève : _____

Je soussigné(e) père, mère, tuteur (1)

NOM et Prénom : _____

Domicilié(e) à : _____

Téléphone : _____

Adresse mail des parents : _____

- Autorise mon enfant à faire partie de l'ASCLH.
- Autorise mon enfant à se rendre par ses propres moyens, sans être accompagné, aux différentes rencontres ou séances d'entraînement auxquelles il sera convoqué et à revenir à son domicile également par ses propres moyens.
- Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer, en cas d'urgence médicale ou chirurgicale, toute transfusion de sang qui serait nécessaire (2).
- Autorise la diffusion de l'image de mon enfant dans le cadre de l'A.S.C.L.H. et de l'U.N.S.S. (2).

NB : la licence sportive scolaire délivrée est valable pour toutes les activités proposées dans le cadre de l'U.N.S.S.

La compagnie d'assurance qui assure les élèves aux entraînements, au cours des compétitions et au cours des trajets est la MAIF.

Signature (père, mère ou tuteur)

Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

1. Rayer la mention inutile

2. Rayer en cas de refus d'autorisation et joindre le cas échéant toute indication médicale, spécifique, sous enveloppe cachetée.